

ou d'une autre le bonheur de lui gagner quelques âmes?... Mais voyons ! quo s'est-il passé ?

— “ Nous n'avons pas de détails ; seulement, voici un petit billet. Depuis qu'il est écrit, nous avons appris qu'ils ont reçu la défense expresse de se voir, de se parler ou de s'écrire.”

— “ Je pris le billet, je l'ai conservé ; il est en ce moment sous mes yeux, et je vais le traduire. C'est un petit morceau de papier arraché d'un carnet, écrit au crayon et à la hâte. Voici ce qu'il contient :

“ Nous espérions épargner à papa le premier éclat de colère, en lui écrivant ce que nous avions à lui dire ; nous le times. Nous nous tenions coi et attendions bien émus. Il ne rontra qu'après dix heures. La seule réflexion qu'il fit devant notre plus jeune frère, après avoir lu notre lettre, fut celle-ci : Je les chasserai tous deux de ma maison ! — Je suis si heureuse, et Aloys aussi ! Le cœur se sent prêt à défaillir par moments ; mais le signe de la croix et la pensée de Jésus, qui a tant souffert pour nous, mettent tout en règle. Oh ! de grâce, priez pour nous ! ”

(A continuer.)

CONDITIONS :

La Gazette des Familles Canadiennes paraît tous les quinze jours. Le prix de l'abonnement, qui n'est que d'un écu, doit être payé invariablement au commencement de chaque année.

Toutes les correspondances concernant la rédaction et les abonnements, ainsi que les échanges, devront être adressés au rédacteur, à St. Jean Chrysostôme (Lévis).

Nous autorisons tous ceux à qui nous adressons plusieurs exemplaires, à recevoir le prix des abonnements.

On pourra déposer à Québec, le prix des abonnements, chez M. le secrétaire de l'archevêché.

A Montréal, M. J. Godin, professeur à l'école Normale Jacques Cartier, se charge de recevoir le montant des abonnés pour la ville et les paroisses environnantes.

TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^o, PLACE D'ARMES, QUÉBEC.